

## **Communiqué de presse du 16-2-10, loi sur l'énergie, votation du 7 mars**

### **1. Le contexte général :**

Le dernier rapport du GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat) est clair : si nous voulons avoir une chance d'échapper à la catastrophe climatique, les pays riches doivent réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 40% en 2020, et de 95% en 2050. Hélas, si les scientifiques sont clairs à ce sujet, peu de politiques encore ont pris la mesure ce que ces réductions signifient concrètement, en termes de changements d'habitudes, de nouveaux modes de développement, de nouveaux modes de vie.

### **2. La loi sur l'énergie, soumise au peuple le 7 mars**

C'est dans ce contexte international tendu, dans lequel les bases mêmes de notre système économique sont remises en question, que vient se placer un projet de loi du Grand Conseil, qui vise à rénover certains bâtiments, au prix d'un compromis social entre locataires et propriétaires. Noe21 penche en faveur de la loi proposée, bien qu'elle n'aille pas assez loin, et que l'aspect social ne soit pas pleinement pris en compte, parce que l'urgence climatique nous semble plus importante. Et parce que les locataires s'y retrouveront lorsque l'énergie sera plus chère.

### **Les raisons pour soutenir la loi:**

#### **Ne pas répéter Copenhague**

Il y a quelques semaines, tout le monde critiquait les dirigeants politiques présents au Sommet de Copenhague, incapables de faire des concessions qui permettraient d'atteindre un accord. Aujourd'hui c'est les citoyennes et citoyens genevois qui sont devant ce dilemme.

#### **Rentabiliser les travaux d'efficacité énergétique**

Les travaux d'isolation thermique sont difficilement amortissables à court terme lorsqu'il s'agit de rénovations, raison pour laquelle ces travaux sont rarement effectués. La loi pousse à ce que ces travaux se fassent néanmoins en créant des incitations.

## **Dynamiser les secteurs professionnels concernés**

Ces travaux sont intenses en emplois qualifiés et locaux. La loi dynamisera des secteurs d'activité et la formation professionnelle qui seront indispensables pour la rénovation de tout le domaine bâti du canton, à terme. Qui dit mieux que le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments pour créer en grand nombre des emplois porteurs de sens ?

## **Se préparer au pic pétrolier**

Lorsque la LDTR a été votée, la part des charges dans les loyers était historiquement basse par rapport à ce qui nous attend dans l'avenir proche lorsque l'énergie sera devenue de plus en plus chère (pic pétrolier). Aujourd'hui se préparer à une diminution de ces charges fait sens tant écologiquement que socialement. Lorsque le prix du litre de mazout dépassera à nouveau CHF 1,40 comme en 2008, la loi agira comme rempart contre l'augmentation des frais de chauffage. D'ici là les logements isolés grâce à cette loi verront leurs locataires protégés des effets de l'augmentation.

## **Voir la position complète de noe21 :**

[http://www.no21.org/joomla\\_1.5.10/index.php/fr/politique-suisse/51](http://www.no21.org/joomla_1.5.10/index.php/fr/politique-suisse/51)

## **Appelez-nous, nous sommes à votre disposition**

Pour noe21 : Jerome Strobel, 079 486 28 34



Philippe de Rougemont, 076 517 00 20



Mathilde Captyn 078 623 22 46



Chaim Nissim 079 316 98 13

